

Communiqué de presse

Paris, le 10 novembre 2015

L'AFIEG s'inquiète de l'évolution du dispositif des certificats d'économie d'énergie prévue au 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE) est consulté ce jour sur trois textes réglementaires relatifs à la mise en place d'une nouvelle obligation visant à répondre aux besoins des consommateurs en situation de précarité énergétique dans le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie.

En dépit de leur représentativité sur les marchés français de l'énergie, les membres de l'AFIEG ne sont pas représentés au sein du CSE, ce que nous regrettons. C'est pourquoi nous rendons public notre avis sur les projets de textes publiés.

La lutte contre la précarité énergétique, qui a été trop longtemps passée sous silence, est un objectif indispensable de la politique énergétique française. Sa reconnaissance dans le cadre de la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte constitue une avancée significative à laquelle l'AFIEG souscrit totalement.

Cependant, comme déjà exprimé par l'AFIEG le 12 octobre dernier, les modalités de mise en œuvre de l'obligation visant à répondre aux besoins des consommateurs en situation de précarité énergétique dans le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie, sont susceptibles, selon l'AFIEG, de créer de graves distorsions de concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel.

Les fournisseurs ne proposant pas d'offres commerciales aux ménages concernés ne pourront proposer des actions d'accompagnement ou de rénovation éligibles à destination de ces consommateurs. Ils n'auront alors d'autres choix que de se porter acquéreur des certificats ou de s'exposer aux pénalités prévues par le dispositif. Ce nouveau mécanisme aura comme conséquence de mettre ces fournisseurs dans une situation concurrentielle désavantagée par rapport à leurs concurrents présents sur les différents segments du marché.

Face à ce risque concurrentiel l'AFIEG estime qu'il devient urgent d'aménager le dispositif et demande à l'administration d'en revoir ses modalités d'application.

L'AFIEG, créée en mars 2012 et présidée par Marc Boudier, entend être un interlocuteur clef des pouvoirs publics et présenter, au bénéfice du consommateur, une alternative aux dysfonctionnements actuels des marchés de l'énergie. Ses membres sont ALPIQ, BKW ENEL, EON, PSS POWER-TOUL POWER, VATTENFALL, GAZPROM Energy; NOVAWATT et ENOVOS sont pour leur part membres associés. L'AFIEG souhaite promouvoir une réelle concurrence et apporter une expertise neuve et indépendante sur les enjeux énergétiques français, fondée sur l'expérience de marchés ouverts en Europe. Présents en France depuis de nombreuses années dans la production et la fourniture d'électricité, les industriels membres de l'AFIEG souhaitent apporter leur savoir-faire au système électrique français.

Contact Presse : Pierre Damien Grosjean Tel : 01.75.42.95.94